

Avis des concours de recrutement Des professeurs de l'enseignement supérieur assistants

La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Ain Sebaâ-Casablanca organise des concours de recrutement des professeurs de l'enseignement supérieur assistants comme suit :

Grade	Session	Spécialité	nombre de postes	Conditions	Date limite
Les professeurs de l'enseignement supérieur assistants (postes transformés)	30/11/2020	Sciences économiques	01	fonctionnaires marocains titulaires d'un doctorat ou doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent	14/11/2020
		Informatique de développement	01		
Les professeurs de l'enseignement supérieur assistants (postes créations)	30/11/2020	Informatique (informatique mobile)	01	candidats titulaires d'un doctorat ou doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent	14/11/2020

Les candidats devraient être inscrits sur le site Web avant la date limite de candidature

<https://econcours.univh2c.ma/>

Les dépôts électroniques qui seront pris en considération.:

(La date de l'égalisation des documents administratifs doit être avant la date limite de candidature).

Le dossier de candidature est constitué de :

- × Une demande de candidature adressée au chef de l'établissement, en précisant la spécialité et la session;
- × L'autorisation pour passer le concours et l'attestation de travail de date récente pour les fonctionnaires;
- × Six (06) CV détaillés ;
- × Déclaration sur l'honneur Signature corrigée,
- × 02 extraits de naissances récents.
- × 02 Copies de la C.I.N certifiées conforme à l'original.
- × Sept (07) exemplaires de diplôme de doctorat et autres diplômes certifiés conforme aux originaux (**bac, licence et master**);
- × Sept (07) exemplaires de l'arrêté d'équivalence scientifique pour les diplômes étrangers.
- × Cinq (05) exemplaires de la thèse de doctorat ;
- × Cinq (05) exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (articles, ouvrages, études, monographies...);
- × Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat ;
 - × **Les candidats admis à l'examen oral doivent s'engager à communiquer à la Direction les documents ci-dessus, jour de l'examen oral.**